



Avec la CFDT, agir au quotidien pour le respect de chacun.

Élections du 2 avril 2009

Assistant(e)s et Conseiller(e)s de Service Social

Quel avenir pour le Service Social au sein du MEEDDAT?

Depuis plusieurs années vos élus CFDT portent vos revendications au sein des instances nationales en défendant sur la base de critères objectifs aussi bien vos intérêts collectifs qu' individuels et cela sans dogmatisme ni corporatisme . Nous avons souvent privilégié les actions intersyndicales afin de répondre à vos attentes. Nous pouvons aussi mieux agir en nous appuyant sur la représentativité nationale de la CFDT qui siège à toutes les instances nationales .

Dans le contexte de changement permanent que les ASS, ASSP et CTSS subissent depuis plusieurs années notre préoccupation principale en tant que représentants du personnel est de :

- préserver l'avenir de notre corps au sein de notre Ministère,
- de garantir des conditions de travail satisfaisantes pour l'exercice de nos missions.

Nous avons subi beaucoup de changements à l'occasion de la précédente réforme des services en 2006. Certain(e)s ont vu leur secteur d'intervention changer radicalement avec des contraintes de déplacement importantes et un accroissement significatif des services à couvrir. Par contre les moyens de fonctionnement ne suivent pas toujours :

- difficultés d'avoir ou de conserver un temps de secrétariat dédié spécifiquement aux activités sociales. Parfois il n'y a plus du tout de secrétariat, ce qui pose concrètement le problème de la confidentialité
- parcours du combattant pour avoir accès aux véhicules de service pour les déplacements dans le cadre de nos missions, pour se rendre sur les lieux de permanences ou effectuer les trajets professionnels obligatoires pour voir les agents.

La CFDT demande que les moyens de fonctionnement soient mieux définis sur l'attribution de véhicule de service et le secrétariat social.

Comme beaucoup d'agents du Ministère notre avenir professionnel nous inquiète :

Le manque de visibilité dans l'évolution de nos missions et de nos secteurs d'intervention nous pose question, à notre avis la pérennité de certains postes est en question (cf. : la fusion avec le MAP et la RGPP.

Cette situation est aggravée par le manque de concertation, notamment avec les représentants du personnel.

La CFDT demande la constitution d'un groupe de travail associant les représentants du personnel afin de prendre en compte les réflexions des professionnels de terrain dans les "évolutions" à venir.

Concernant notre statut et l'évolution de notre carrière, la CFDT c'est toujours battue pour l'évolution de notre régime indemnitaire, la reconnaissance des nouvelles missions des CTSS, et le reclassement des assistants et assistants principaux en catégorie A.

Si des évolutions sur le dossier indemnitaire ont été constatées, il reste du chemin à parcourir d'autant que les nouvelles règles sur la suppression de la notation et la nouvelle évaluation risquent de mettre à mal notre régime indemnitaire et notamment l'indemnité de suggestion.

La CFDT demande :

- l'alignement des primes des CTSS sur celles des attachés principaux et celles des ASS et ASSP sur celles des secrétaires administratifs de classe exceptionnelle.
- des promotions permettant l'accès au grade d'ASS Principal en fin de carrière pour l'ensemble des ASS.
- la nomination sur place pour les promotions sur liste d'aptitude au grade de CTSS.

D'autres revendications restent à porter concernant en particulier :

- la possibilité de rachat de nos années d'étude dans les mêmes conditions que les collègues travaillant dans les collectivités territoriales,
- l'organisation régulière de journées d'études,
- la mise en place rapide d'intérim rémunérés en cas de postes vacants
- la clarification des procédures d'organisation du concours au grade de CST .

Le 2 avril 2009, vous élirez vos représentants à la CAP de votre corps.

Les commissions paritaires sont les seules instances où les représentants du personnel sont élus.

C'est important pour qu'un autre avis que celui des supérieurs hiérarchiques soit pris en compte.

Des candidats qui défendent les dossiers des agents à partir de **critères objectifs** et ceci, qu'ils soient syndiqués, à la CFDT ou non, qu'ils soient non syndiqués, parce que c'est l'ensemble du corps qu'ils défendent, parce que c'est l'égalité des chances qu'ils visent.

Voter CFDT, c'est voter pour une **organisation qui refuse tout corporatisme** et regroupe l'ensemble des catégories de personnels du MEEDDAT.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation syndicale qui recherche chaque fois que c'est possible l'unité d'action.

Votez CFDT, enfin, c'est voter pour une **organisation confédérée**, qui défend les intérêts de tous les salariés du public, comme du privé.

Voter CFDT, c'est voter pour des représentants qui participent à une organisation syndicale, parmi les plus représentatives, qui siège dans les différentes CAP nationales et au CTP ministériel.

Vos candidats

Assistants Principaux et Assistants de Service Social.

MAUCHAMP Pascal	DRE Alsace
JACQUEMIN Chantal	DRE Bourgogne
GELY Catherine	DRE Midi Pyrénées
BOUTTIER Violaine	DRE Alsace

Attention cette année il y a 3 listes ASS et ASP. (CFDT, CGT, UNSA. et pas de liste pour les CTSS ;

Les sièges des représentants CTSS seront tirés au sort (décret de 1982)

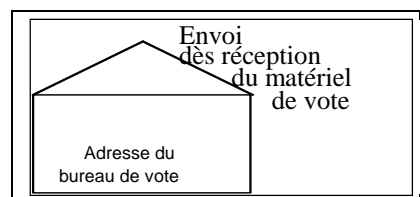
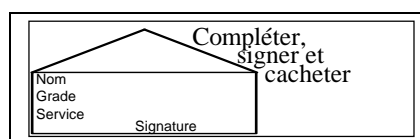
Vos collègues candidats à l'élection du 2 avril 2009 sur la liste CFDT représentent à la CAP les ASS et ASP mais aussi les CTSS : Il et elles s'engagent à porter ces revendications et à être à votre écoute pour faire vivre votre parole et vos propositions.

Modalités de vote

ATTENTION : 3 enveloppes

- **Bulletin CFDT dans l'enveloppe bulle**

(ne rien inscrire et inutile de coller)



L'information CFDT c'est aussi sur le web !

Les sites de l'UFE CFDT :

Site intranet : <http://cfdt-ufe.syndicat.i2>

(accessible seulement des postes informatiques du ministère)

Site Internet : <http://www.ufe-cfdt.org>

Pour un syndicalisme de solidarité à l'écoute des agents